



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 24 juin 2021, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. Délibération administrative 042A-2021 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000. — destiné à l'attribution d'un crédit de soutien à l'économie carougeoise.

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 300'000.— (dont CHF 50'000.- pour couvrir les frais de gestion et l'analyse des dossiers), destiné à soutenir l'économie carougeoise.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2021 sous les rubriques
 - 02.36 CHF 250'000.—
 - 02.31 CHF 50'000.—
3. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ; éventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

2. Délibération administrative 044-2021 : Proposition du Conseil administratif relative au transfert du droit de superficie distinct et permanent (DDP) octroyé à l'association le Foyer carougeois au profit de la Fondation du Foyer carougeois sur la parcelle n° 2113, propriété de la Ville de Carouge, sise au 18 route de Saint-Julien à Carouge.

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. De transférer le droit de superficie distinct et permanent (DDP) octroyé à l'association Le Foyer carougeois au profit de la Fondation du Foyer carougeois, sur la parcelle N° 2113, propriété de la Ville de Carouge sise au 18 route de Saint-Julien à Carouge.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

3. Délibération administrative 046A-2021 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 888'000.— pour la mise en conformité des structures du parking Vibert et les aménagements urbains du périmètre Vibert-Sardaigne.

Le Conseil municipal, à la majorité par 14 oui, 13 non et 3 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de CHF 888'000 composé notamment :

- d'un montant étude de CHF 159'512.— visant à répondre aux questions de la TCR du 14 janvier 2021.
- d'un montant d'études complémentaires au crédit d'étude (DA068-2017). Ce crédit d'étude complémentaire de CHF 631'392.— à la DA068-2017 doit être utilisé en vue de l'obtention de l'autorisation de construire selon la variante de base avec 2 sous-sols et les aménagements extérieurs pour finalisation du projet (requête en autorisation de construire et appels d'offres rentrés).

(dont CHF 42'295.20.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la mise en conformité des structures du parking Vibert et la réalisation des aménagements urbains des secteurs Promenades-Vibert-Sardaigne.

3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 61.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

4. Délibération administrative 049-2021 : Proposition du Conseil administratif relative au transfert du droit de superficie distinct et permanent (DDP) octroyé à l'association le Foyer carougeois au profit de la Fondation du Foyer carougeois sur la parcelle n° 2113, propriété de la Ville de Carouge, sise au 18 route de Saint-Julien à Carouge.

Le Conseil municipal, à la majorité par 30 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2021 d'un montant total de CHF 5'546'944.26.
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2021 sous la rubrique 21.383.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 5'546'944.26.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

5. Délibération municipale 005-2021 : Proposition du Conseil municipal relative aux modifications apportées à son règlement LC 08 111.

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 2 abstentions, décide :

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal, du 1^{er} juin 2015, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération ;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent (*première date possible*).

Le délai pour demander un référendum expire le 13 septembre 2021.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :



Date d'affichage : le 2 juillet 2021/han